

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, ELBORY Dominique, L'HUMEAU Fabrice, AUBINEAU Rodolphe, HELLUIN Clément, OURY François.

ABSENTS EXCUSES : LECUIR Olivier, BOULAY Michael, SURGEON Marie-Noëlle.

Secrétaire : HELLUIN Clément.

Villefrancoeur, 21/06/2019.



Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer et décide:
De supprimer l'ordre du jour N°3 et d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour.

1. D'approuver Conseil Municipal du 12 avril 2019.
2. De déléguer au Maire le Droit de Prémption Urbain en zone U sur la commune de Villefrancoeur et ses hameaux.
3. ~~Taxe sur la publicité extérieure.~~ Ordre du jour retiré
Ordre du jour ajouté : motion pour le retrait de l'article 6 quater de la loi « Pour une école de la confiance ».
4. Tarifs restaurant scolaire 2019-2020 : prix du repas à 2.98€ pour les primaires et prix du repas à 3.13€ pour les adultes, applicable au 1^{er} septembre 2019.
5. Tarifs garderie 2019-2020 :

Commune	7h15 à 8h50	8h15 à 8h50		16h30 à 17h00	16h30 à 18h30	Matin et soir
Lundi, mardi	2,22€	1,09€	Hors- périscolaire	1,09€	2,22€	3,18€
Jeudi, vendredi						
Hors commune	7h15 à 8h50	8h15 à 8h50		16h30 à 17h00	16h30 à 18h30	Matin et soir
Lundi, mardi	2,89€	1,41€		1,41€	2,89€	4,14€
Jeudi, vendredi						

6. Création d'un poste d'adjoint technique à 27.50/35^{ème} pour l'entretien des espaces communaux, suppression du poste à 25/35^{ème}.
7. Création d'un poste d'adjoint technique à 22.25/35^{ème} non-permanent pour le périscolaire, suppression du poste à 18.17/35^{ème}.
8. Décision modificative de la subvention association US Selommes de 90€ à 60€ pour 6 enfants licenciés.
9. Divers :

Les peupliers du lotissement de « La Bûche » se dégradent et leur abatage est à l'étude.

Plus de question la séance est levée à 21h.